



Table des matières

| | |
|---|---|
| Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ? | 2 |
| Quel rôle a le CMJ, quels sont ses objectifs ? | 2 |
| Comment fonctionne le CMJ ? | 2 |
| Qui peut se présenter ? | 2 |
| Comment se présenter ? | 2 |
| Qui peut voter ? | 2 |
| Où le vote a-t-il lieu ? | 2 |
| Comment voter ? | 3 |
| Pour combien de temps est-on élu ? | 3 |
| Est-ce qu'il y a des réunions ? | 3 |
| Qui l'anime ? | 3 |
| Quels moyens financiers ? | 3 |
| Calendrier des élections | 3 |
| Procuration | 3 |
| Les conseils municipaux et les réunions des commissions | 3 |
| Les conseils municipaux | 3 |
| Les réunions des commissions | 4 |

Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ?

Le CMJ réunit les enfants évrannais de 12 à 17 ans. Ces jeunes conseillers sont « élus » par les jeunes évrannais ayant entre 12 et 17 ans qui seront appelés à voter. Le CMJ est un lieu de réflexion, de discussion, de proposition et d'action pour les jeunes élus.

Ce conseil a aussi pour but d'être un outil d'éducation à la citoyenneté. Il permet aussi de reconnaître leur place dans la commune.

Le conseil des jeunes est une assemblée qui permet de donner la parole aux jeunes dans un rôle consultatif. Il favorise aussi le dialogue entre enfants et élus. Les délibérations prises par ce conseil n'ont pas force réglementaire mais le deviennent après approbation du conseil municipal élu ou du maire.

Quel rôle a le CMJ, quels sont ses objectifs ?

Le CMJ répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression des jeunes habitants de la commune.

Le CMJ donne l'occasion de répondre à un apprentissage des notions de citoyenneté et de démocratie via des élections, des débats.

Ce conseil a aussi la volonté de permettre aux jeunes évrannais de monter des projets réalisables au sein de la commune (et avec son aide) afin de les faire participer activement à la vie de la commune et valoriser la jeune génération. Il a pour objet de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des jeunes de la commune pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité.

De plus, le conseil municipal des jeunes doit être perçu comme un outil mis à la disposition des enfants, pour pouvoir donner son opinion sur divers points tout en étant capable d'argumenter.

- Donner la parole aux jeunes évrannais
- Leur donner les moyens d'agir et de s'investir
- Représenter les autres
- Devenir citoyen

Comment fonctionne le CMJ ?

Qui peut se présenter ?

Les enfants évrannais ayant entre 12 et 17 ans (nés entre janvier 2005 et décembre 2011) qui souhaitent investir du temps et de l'énergie au service de la commune. Il faut être disponible certains samedis matins. Il est indispensable d'avoir l'autorisation des parents.

Comment se présenter ?

Remplir une fiche de candidature distribuée à tous les jeunes de la tranche d'âge en boitage individuel, disponible en mairie ou sur le site internet de la commune

<http://www.evrans.bzh>

Qui peut voter ?

Tous les jeunes nés entre janvier 2005 et décembre 2011 et habitant la commune seront appelés à voter pour élire 14 conseillers pour 2 ans.

Où le vote a-t-il lieu ?

Le vote et le dépouillement auront lieu à la mairie d'Evran.

Comment voter ?

Le scrutin se déroulera en un tour à la mairie d'Evran sur présentation d'une pièce d'identité après vérification de la liste.

Chaque votant devra choisir un ou plusieurs noms (14 maximum) sur la liste proposée en cochant le nom des candidats.

Pour combien de temps est-on élu ?

Le mandat d'un jeune conseiller est de 2 ans. Cela permettra un renouvellement fréquent des participants au sein même du conseil mais laissera suffisamment de temps pour mener des projets à leur terme.

Un mandat se base sur l'année civile, c'est à dire du mois de janvier au mois de décembre.

Est-ce qu'il y a des réunions ?

Oui, les conseillers auront 8 réunions dans l'année dont 3 conseils municipaux et des commissions qui seront l'occasion de travailler sur des projets. Des réunions supplémentaires pourront s'ajouter en fonction des besoins.

Qui l'anime ?

Le CMJ est animé par des élus municipaux en majeure partie.

Le service jeunesse sera également concerné par la gestion du CMJ.

Quels moyens financiers ?

Un budget de fonctionnement variable est alloué à l'année par la municipalité.

Calendrier des élections

Date de limite de dépôts de candidatures : vendredi 1er décembre 2023

La présentation des candidats aura lieu du 5 décembre au 15 décembre

Le samedi 16 décembre 2023

- Elections à la mairie de 11h à 12h
- Proclamation des résultats vers 12h

Procuration

Un document « Vote par procuration » sera disponible en mairie ou sur le site internet de la commune et permettra à une autre personne de voter pour l'électeur.

Les conseils municipaux et les réunions des commissions

Les conseils municipaux

La fréquence des conseils municipaux est d'un par trimestre soit 3 par an. Ils sont publics, sont présidés par l'élu en charge de la jeunesse et peuvent se dérouler en présence du maire et des élus mais aussi des parents. Ils ont lieu dans la salle du conseil municipal et de préférence le samedi matin.

- **1^{er} conseil** : Il a lieu courant janvier année 1. Il correspond à l'installation du conseil municipal.
- **2^{ème} conseil** : Il a lieu courant juin année 1. Ce conseil est celui de la présentation au maire, aux conseillers municipaux et aux parents du ou des projets qui seront réalisés pendant le mandat.
- **3^{ème} conseil** : Il a lieu courant novembre année 1. Ce conseil correspond au bilan de mi-mandat. C'est l'occasion de faire un point avec les élus (mais aussi avec tous les participants et intervenants).
- **4^{ème} conseil** : Il a lieu courant janvier année 2
- **5^{ème} conseil** : juin année 2
- **6^{ème} conseil** : novembre année 2. Ce dernier conseil correspond au bilan de fin de mandat.

En début et fin de mandat, les élus se réunissent en assemblée plénière, présidée par Mr Le Maire et en présence du conseil municipal.

Les réunions des commissions

Les commissions seront réunies au minimum 4 fois dans l'année pour pouvoir travailler leurs projets. Les commissions correspondent à 3 grands thèmes qui permettent de classer les projets souhaités par les jeunes.

Vie locale des jeunes : rédaction des articles dans le bulletin municipal, ou l'organisation d'un événement sportif/culturel au sein de la commune, ou création du logo du CMJ ou comment améliorer la vie des jeunes à Evran ...

Environnement : donner aux jeunes l'occasion de développer des projets autour de l'environnement.

Solidarité : c'est ici l'occasion de mettre en avant la notion de partage ou d'entraide. Possibilité de mener des actions auprès des habitants ou de ses pairs avec l'aide de certaines instances notamment associatives déjà en place dans la commune.

La charte de l'élu(e)

Si je suis élu(e) au conseil municipal des Jeunes d'Evran, je m'engage pendant 2 ans à :

- ✓ Participer aux actions du CMJ
- ✓ Participer aux cérémonies commémoratives
- ✓ Etre présent aux différentes réunions de travail
- ✓ Ecouter les demandes et les préoccupations de citoyens
- ✓ Prendre en compte les intérêts et les points de vue de tous
- ✓ Etre attentif à l'intérêt collectif
- ✓ Respecter les opinions de chacun
- ✓ Défendre mes idées dans une attitude citoyenne et responsable